

Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :

N° assuré : H51459T  
N° contrat : 3604.000/1 582385  
N° SIREN : 890351422

Pour tout renseignement contacter :

**SMABTP AMIENS**  
CS 89014  
9 Avenue d'Italie  
80094 Amiens cedex 3

**Aeraulec**  
91 rue du Prieure  
60530 Morangles

Tél : 01.58.01.30.20

Courriel : zohra\_benhija@groupe-sma.fr

## ATTESTATION D'ASSURANCE valable jusqu'au 31/12/2021

### Contrat d'assurance des responsabilités des Négociants de produits de construction

La SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance ALPHA-BAT Négociants numéro H51459T3604000/1 582385 à effet du 01/07/2021, garantissant, l'activité :

Pour les produits :

**Négoce du procédé AERAULEC : procédé contrôlant l'humidité hygroscopique des murs par remontées capillaires, en chassant l'humidité par jets d'air dans la lame d'air située entre l'isolation intérieure et le mur ancien de maçonnerie.**

Selon les dispositions ci-après :

#### Responsabilité civile à l'égard des tiers

Cette garantie couvre les conséquences pécuniaires en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au tiers par le sociétaire :

- Dans l'exercice de ses activités professionnelles quelque soit le fondement juridique invoqué
- Du fait des produits énumérés ci-dessus, après livraison de ces produits lorsque sa responsabilité est recherchée en qualité de vendeur.

**Nature des garanties**

**Montants des garanties**

1 - Dommages corporels autres que ceux visés aux 3 et 4 ci-dessous.

1 525 000 € par sinistre et par an

2 - Dommages matériels et immatériels autres que ceux visés aux 3 et 4 ci-dessous.

Par sinistre : 500.000€ dont 100.000€ pour les dommages immatériels.

Par année d'assurance : 1.000.000€ dont 200.000€ pour les dommages immatériels

3 - Tous dommages (corporels, matériels, immatériels) directement ou indirectement dus ou liés à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante

1.000.000 € par sinistre et par an

4 - Dommages en cas d'atteinte à l'environnement tout dommages corporels, matériels et immatériels confondus

305.000 € par sinistre et par an

Fait à Amiens, le 19/07/2021

le Directeur général



P7194